

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
03/01/2019

L'an deux mille dix neuf et le dix janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU, Mme GERARD, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc.), Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH (Proc.), Mme CAHUZAC.

Absents excusés :

Mme SAINT-SUPERY (Proc. M. ROUCH)
M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n°1.2

Aménagement salle karaté
Plan de financement

Madame CAHUZAC Déborah a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une délibération du 22 octobre 2018, le cabinet d'architecte JP. FAURÉ – J. GRAU avait été chargé de faire une étude de faisabilité pour l'aménagement d'une salle de karaté dans une remise communale.

Après examen par le Conseil Municipal des solutions étudiées par le cabinet, Monsieur le Maire présente celle qui répond le mieux aux besoins et dont le montant des travaux s'élève à 105 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir le plan de financement et de solliciter des aides auprès de la Région et du Conseil Départemental.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Subvention Conseil Départemental	40%	42 000.00 €
- Subvention Région	40%	42 000.00 €
- Fond propres commune	20%	21 000.00 €
	TOTAL	105 000.00 €
- Financement de la TVA par la commune		21 000.00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

.../...

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de retenir la solution correspondante à un montant de travaux de **105 000 € HT**
- d'adopter le plan de financement ci-après :

- Subvention Conseil Départemental	40%	42 000.00 €
- Subvention Région	40%	42 000.00 €
- Fond propres commune	20%	21 000.00 €
TOTAL		105 000.00 €
- Financement de la TVA par la commune		21 000.00 €

- de solliciter les aides auprès du département et de la région ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires au budget 2019.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **14.01.2019**
Pour copie conforme

En mairie, le 11 janvier 2019

Le Maire,
BOUSANS

